

ON S'ABONNE:

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal, à Galata.
DANS LES VILLES DE L'EUROPE, à l'Agence des Paquebots Français.
A PARIS, chez M. G. Miny, Libraire.
A PARIS, chez M. N. J. Chateaubriand, rue Richer, N. 6.
A MARSEILLE, chez M. V. V. Camille et Cie.
A LONDRES, chez M. J. N. Jones, Cour de St. Anne, Newspaper Office, n. 8, St. Ann's Lane, General Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE. ECHO DE CONSTANTINOPLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
CORRESPONDANTS ..... en An, 5 piastres
..... en Mo, 4
..... en Mo, 3
..... en Mo, 2
..... en Mo, 1
PRIX DES ANNONCES
Les lignes ..... de 5 piastres de G. E.
Le Journal paraît les 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30 de chaque mois.
Les Abonnements d'été de 10 et de 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 4 Octobre.

En suite des conséquences produites par les nombreux et terribles incendies qui ont détruit la plus grande partie de Péra, la vie deviendra bientôt impossible pour les Français, dans ce quartier, si son n'avise sans retard, au moins d'un côté, de la famille, et d'un autre, nous dit nos nombreux engagés à le démentir: enrons vie en matière, car le sujet est important, les circonstances pressantes, et voyons ce qu'il y aurait à faire pour remédier aux difficultés de la situation.
Constans tout d'abord les résultats immédiats de tous ces désastres sur l'état de fortune des personnes qui se sont victimes, et les effets instantanés qui se font sentir, par ces résultats, sur toutes les classes de la société. Pour être vrai, il faut en excepter cependant les propriétaires des maisons que les flammes n'ont pas atteintes: ces sortes de malheurs leur tournent à profit jusqu'à ce que leur tour de victime vienne, à moins qu'ils aient leurs maisons construites avec la solidité d'une citadelle.

Après chaque grand incendie, le prix du loyer des maisons augmente à Péra de 2,000, 3,000 piastres et plus. L'accroissement est en nombre de fois, et toujours, toujours favorisé par le hasard, on trouve un local tel qu'il le fait au genre de commerce que l'on fait, divers anneaux de la chaîne sociale. Dans tous les pays civilisés, ordinairement on est tout à la fois producteur et consommateur, et les prix de toutes choses tendent toujours à se niveler par l'échange des produits ou de l'argent. De sorte que lorsque le prix des locations s'élève, le marchand est obligé de vendre plus cher à qui? A ceux qui, marchands bien ou mal, mais de profits différents, ont consommé, les lui vendent plus cher à leur tour. Il n'y a pas grand mal à cela, tant que le mouvement d'ascension s'opère d'une manière générale et uniforme. Mais si ce mouvement est irrégulier et partiel par une cause quelconque, il en résulte nécessairement un surcroît de malaise pour tous ceux qui sont en dehors de sa sphère d'action; ils donnent plus et ne reçoivent pas davantage.

Reprenons les termes qui nous ont servi précédemment pour développer notre raisonnement. C'est-à-dire à une personne qui, hier, avait donné mille piastres d'appointements, en recevra demain seize mille parce qu'il y aura eu un incendie aura fait élever de quatre mille le prix du loyer de la maison qu'il habite? Et le marchand qui vendait tel article cent piastres, le vendra-t-il tout de suite cent trente, parce que le feu aura fait renchérir la location de son magasin et de sa maison de trente pour cent, alors surtout que les affaires, par les conséquences des incendies, deviennent plus difficiles? Evidemment non, et c'est pour cela que nous disons qu'au train et à cet état de choses, la vie est presque impossible à Péra pour les Français. Il nous reste à examiner par quels moyens on pourrait, selon nous, remédier à cet état de choses; c'est ce que nous ferons prochainement.

El additionnent ces diverses sommes, nous avons un total de ..... 129,000
ou plus de 30 pour cent de frais sur 400,000 P. d'affaires.

De bonne foi, pense-t-on qu'avant la concurrence ardente qui existe à Constantinople dans les diverses branches du commerce, l'habitant générale qui y a de marchands toujours et long-temps toutes choses pour obtenir le plus fort rabais possible, le moins irrésistible de vendre même avec un léger bénéfice, par cela seul que le crédit qu'on obtient est court et que celui qu'on accorde est long, car il faut payer au échéance, pense-t-on qu'il soit possible de faire 30 pour cent de profit sur les opérations, alors encore qu'il s'acquiescent des factures, dont tous les prix ont été préalablement débattus et arrêtés, on ne se gêne guère pour faire une diminution de deux ou trois pour cent, quand ce n'est pas davantage? Il y a bien aussi le chapitre des mauvais payeurs et celui des marchandises qui ne se vendent pas sur suite de détérioration ou de la fantaisie changeante du public, dont nous ne parlons que pour mémoire, bien que ce chapitre présente une non-valeur réelle de dix pour cent.

Il suit des faits vrais que nous venons de poser, que pour faire le commerce de façon à ce qu'il n'y ait pas, nous ne dirons pas des bénéfices, mais des pertes, il faut réaliser sur l'ensemble des ventes au moins un bénéfice de 40 pour cent. Ce profit peut-il se faire? Sur quelques articles insignifiants, peut-être: mais sur la généralité, à coup sûr non. Et remarquons que pour mieux prouver notre thèse, nous raisonnons dans l'hypothèse d'une maison qui fait 400,000 piastres d'affaires. Combien y en a-t-il qui n'en font pas la moitié et dont les frais ne

20 à 25 mille fr. par an. Voilà où en est la vie à Constantinople par suite de la cherté du loyer des maisons, qui est le résultat des incendies. Y est-elle tenable?

Ce n'est pas tout, car nous avons à prouver que le commerce de détail ne se peut faire à Péra avec honnêteté, toujours par suite du prix exorbitant des locations.

Supposons, car on en est réduit là par les incidences, supposons qu'après un de ces désastres, on soit assez heureux pour trouver, nous ne dirons pas un magasin en pierre dans la rue de Péra, qui est, on peut le dire, la seule boutique commerciale de ce quartier, mais un petit local quelconque, qui ne se peut louer que très mal à un commerce un peu étendu, et qui vous oblige à chercher ensuite un logement ailleurs, c'est-à-dire là où on peut en trouver, n'importe à quel prix. Ce tout petit local en pierre, construit tout sur ou par un bakou ou un marchand de tabac, et la maison d'habitation qu'on est obligé de prendre autre part, coûtent au moins, l'un de 12 à 15 mille piastres, et l'autre de 10 à 12, soit en moyenne et chiffres ronds, 25 mille piastres par an. Mais si, toujours favorisé par le hasard, on trouve un local tel qu'il le fait au genre de commerce que l'on fait, divers anneaux de la chaîne sociale. Dans tous les pays civilisés, ordinairement on est tout à la fois producteur et consommateur, et les prix de toutes choses tendent toujours à se niveler par l'échange des produits ou de l'argent. De sorte que lorsque le prix des locations s'élève, le marchand est obligé de vendre plus cher à qui? A ceux qui, marchands bien ou mal, mais de profits différents, ont consommé, les lui vendent plus cher à leur tour. Il n'y a pas grand mal à cela, tant que le mouvement d'ascension s'opère d'une manière générale et uniforme. Mais si ce mouvement est irrégulier et partiel par une cause quelconque, il en résulte nécessairement un surcroît de malaise pour tous ceux qui sont en dehors de sa sphère d'action; ils donnent plus et ne reçoivent pas davantage.

Almettons encore, ce qui est assez rare dans ce pays, qu'une maison de commerce de détail fasse annuellement pour 400,000 piastres d'affaires, et voyons ce qui doit en résulter pour un mal au, de profit ou de perte, d'après les chiffres des dépenses et frais.
Loyer d'un magasin en pierre dans la rue de Péra d'une maison ailleurs. . . . . 25,000 P.
Frais de toutes sortes pour l'entretien de la famille. . . . . 15,000
Frais de commission, de transport, d'assurance, de douane et autres. . . . . 35,000
Les commis pour la vente, les écritures et les recettes. . . 15,000
Perte sur les monnaies, leur altération prenant tous les jours plus de développement. . . . . 15,000
La mise de fonds étant au moins de 100,000, il faut compter un intérêt de. . . . . 42,000
Comme on achète à trois mois de crédit, et qu'on n'est payé de la plupart des clients qu'au bout de six mois et quelque fois d'un an, il est juste de faire entrer en ligne de compte un intérêt qui ne va pas à moins de. . . . . 12,000

Et additionnent ces diverses sommes, nous avons un total de ..... 129,000
ou plus de 30 pour cent de frais sur 400,000 P. d'affaires.

De bonne foi, pense-t-on qu'avant la concurrence ardente qui existe à Constantinople dans les diverses branches du commerce, l'habitant générale qui y a de marchands toujours et long-temps toutes choses pour obtenir le plus fort rabais possible, le moins irrésistible de vendre même avec un léger bénéfice, par cela seul que le crédit qu'on obtient est court et que celui qu'on accorde est long, car il faut payer au échéance, pense-t-on qu'il soit possible de faire 30 pour cent de profit sur les opérations, alors encore qu'il s'acquiescent des factures, dont tous les prix ont été préalablement débattus et arrêtés, on ne se gêne guère pour faire une diminution de deux ou trois pour cent, quand ce n'est pas davantage? Il y a bien aussi le chapitre des mauvais payeurs et celui des marchandises qui ne se vendent pas sur suite de détérioration ou de la fantaisie changeante du public, dont nous ne parlons que pour mémoire, bien que ce chapitre présente une non-valeur réelle de dix pour cent.

Il suit des faits vrais que nous venons de poser, que pour faire le commerce de façon à ce qu'il n'y ait pas, nous ne dirons pas des bénéfices, mais des pertes, il faut réaliser sur l'ensemble des ventes au moins un bénéfice de 40 pour cent. Ce profit peut-il se faire? Sur quelques articles insignifiants, peut-être: mais sur la généralité, à coup sûr non. Et remarquons que pour mieux prouver notre thèse, nous raisonnons dans l'hypothèse d'une maison qui fait 400,000 piastres d'affaires. Combien y en a-t-il qui n'en font pas la moitié et dont les frais ne

soient guère moins forts? Donc les conditions du commerce détaillé, même dans les temps les plus favorables, sont mauvaises à Constantinople. Vous pourriez l'exactitude, qui est l'âme des relations commerciales, est si peu en usage ici pour le paiement des lettres de change et autres obligations. Dans les circonstances ordinaires, on paye en Europe à jour fixe; ici, quand on peut. Alors, de deux choses l'une: il faut ou que le marchand perde avec le client, ou qu'il le trompe, alternatives aussi fâcheuses l'une que l'autre.

Nous en avons dit assez pour expliquer que est d'un de choses, si préjudiciable à la prospérité publique, à tout cause, non qu'il est, mais principale, la cherté du loyer des magasins et des maisons. Comment en serait-il autrement, lorsque le loyer d'un local d'exploitation entre pour plus d'un quart dans les frais généraux?
Ce n'est pas tout. Jusqu'ici, nous n'avons examiné la situation du marchand que par rapport à lui-même. Il faut maintenant jeter les regards plus loin et voir par quelles ramifications les effets de cette situation se font sentir partout. La cherté du loyer, c'est la commotion électrique qui parcourt les divers anneaux de la chaîne sociale. Dans tous les pays civilisés, ordinairement on est tout à la fois producteur et consommateur, et les prix de toutes choses tendent toujours à se niveler par l'échange des produits ou de l'argent. De sorte que lorsque le prix des locations s'élève, le marchand est obligé de vendre plus cher à qui? A ceux qui, marchands bien ou mal, mais de profits différents, ont consommé, les lui vendent plus cher à leur tour. Il n'y a pas grand mal à cela, tant que le mouvement d'ascension s'opère d'une manière générale et uniforme. Mais si ce mouvement est irrégulier et partiel par une cause quelconque, il en résulte nécessairement un surcroît de malaise pour tous ceux qui sont en dehors de sa sphère d'action; ils donnent plus et ne reçoivent pas davantage.

de des troupiers impériaux. Tout le monde est étouffé ici du retard de ce bateau.
A défaut des nouvelles que nous aurions pu recevoir par cette voie, nous allons publier ce que nous nous sommes parvenues par le courrier de terre de Russie, arrivé à Constantinople vendredi dernier. Voici ce que nous ferait notre correspondant de Bucharest en date du 24 septembre:
« Arrivés le 21 à Satebich, d'étant de deux heures de Bucharest, avec Foad Effendi, Omerpacha et le général Duhamel, les troupiers turcs campèrent à cet endroit. Les autorités, le métropolitain et le peuple se portèrent en cortège à leur rencontre au son de cloches des églises et de la musique militaire ayant en tête des drapeaux aux couleurs nationales.
« Entre le camp et la ville, il y avait plus de trente mille Valaques de la capitale et des environs bivouaquant sur les lieux mêmes, cent quarante mille de représentants des possessions étrangères de cette nombreuse population, dirigée par des prêtres en habits sacerdotaux qui portaient la croix et l'évangile. Cette multitude était venue la pour compléter le commandement de la Porte et lui dire quelles sont les réformes nécessaires par la situation de la principauté.
« Dans la soirée du 22, le métropolitain reçut de Foad Effendi une communication par laquelle le commissaire de la Porte faisait connaître les instructions qu'il tenait de son gouvernement. Foad Effendi annonça l'ordre, la tranquillité, et annonça que, dès ce moment, la ville de Bucharest était placée sous la sauve-garde de l'armée impériale, et que quoique manquant aux droits des citoyens ou de représentants des possessions étrangères, serait à l'instinct puni selon la rigueur des lois.
« Le métropolitain fut aussi à la tête d'une commission primitive de la communication qu'il venait de recevoir, en déclarant l'honneur qui lui était fait, par la raison qu'il était, devant être étranger aux affaires temporaires. »

On voit que dans ce qui s'était passé les jours qui ont précédé le 26 septembre, rien n'indiquait la manifestation hostile dont nous venons de parler, et qui a été si fortement blâmée, avec raison, par tous les hommes de sens.

MORT DU CHAH DE PERSE.
Des lettres de Perse, arrivées vendredi dernier à Constantinople par la voie de Trébizonde, nous ont appris l'événement des plus importants et de nature peut-être à compléter par davantage les affaires qui se débattaient depuis quelques mois entre les différents cabinets de l'Europe.
D'après ces lettres, le roi de Perse, Mohammed Chah, serait mort à Téhéran, à la suite d'une violente attaque de goutte, maladie dont il était atteint depuis quelques années.
Mohammed Chah, fils d'Abbas et petit-fils de Feth-Ali Chah, qui mourut en 1831 et auquel il succéda à un très jeune âge, est le troisième souverain de la dynastie des Kadjars, fondée en 1739 par Aga-Mohammed-Khan. Il est né en 1806, et son héritier présumé (Nabiz Salghour) gouverneur de l'Azerbaïdjan, est âgé de 18 ans.

Si la nouvelle de la mort du roi de Perse se confirme, il est probable que le Salar, qui se trouve en armes du côté de Khorasan, marchera sur Téhéran, tandis que les princes réfugiés sur les frontières de la Turquie, par suite des événements qui ont eu lieu en Perse à diverses époques, entre autres, Assad-Dowlé, oncle maternel du Chah, et Zili-Soultan, qui a régné pendant quelques mois sous le nom d'Ali Chah, après la mort de Feth-Ali Chah, tenteront sans doute quelque mouvement sur les frontières méridionales où ils ont de nombreux partisans.
Ces deux derniers princes se trouvent actuellement à Kerbelah, où ils vivent d'une pension que leur fait le gouvernement ottoman. On dit que les communications entre Tauris et Téhéran sont déjà interrompues.

Les compétiteurs au trône n'ont jamais manqué en Perse, et dans l'état fâcheux où se trouve ce pays, la mort de Mohammed Chah serait pour la Perse un malheur public. Il n'est pas à supposer que l'héritier légitime monte sur le trône sans contestation et qu'il puisse s'y maintenir par ses seules forces. Par qui sera-t-il aidé ou combattu, quelles influences lui seront favorables ou contraires? Là est la question: elle est grande, et c'est pour ce motif qu'il nous paraît impossible que la mort du Chah de Perse, si elle est certaine, ne vienne pas augmenter les embarras de quelques grandes puissances européennes.

Par ordonnance impériale du 30 septembre:
Méhémet pacha, ex-gouverneur de Belgrade, qui avait été appelé en dernier lieu au gouvernement de Téhéran, est nommé

ambassadeur à Londres, et à cette occasion, il a été élevé au rang de vizir;
Kiamli pacha, nommé en dernier lieu ambassadeur à Londres, est nommé membre du conseil supérieur de justice;
Le prince Callimachi, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire ottoman à Londres, est nommé en la même qualité à Paris;
M. Musurus, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire ottoman à Athènes, est nommé en la même qualité à Vienne, et remplacé de Chékib Effendi;
Osman Effendi, secrétaire de la mission ottomane à Athènes, est chargé de gérer par intérim les affaires de cette mission;
Hussam Effendi, directeur-général de la fourrière des vivants, est nommé directeur des réparations des édifices publics;
Osman Effendi, directeur des réparations des édifices publics, est nommé directeur-général de la fourrière des vivants;
Osman Effendi, fils de Sirozi Ibrahim pacha, est élevé au rang de grand éuyer du Sultan;
Rachid Effendi est nommé mollassébedji (intendant militaire) du deuxième corps d'armée de la ligne.

Par ordonnance impériale du 4 octobre:
Issmail Effendi, ex-médecin en chef du Sultan, est nommé gouverneur de Janina, avec le titre de vizir;
Issmail pacha, ex-gouverneur de Trébizonde, est nommé gouverneur d'Andrinople;
Rustem pacha, gouverneur d'Andrinople, est nommé gouverneur de Salonique;
Izzet pacha, ex-gouverneur de Janina, est nommé gouverneur de Tripoli de Barbarie;
Zia Bey, ex-gouverneur de Roumélie, est nommé gouverneur de Trébizonde, et élevé à cette occasion au rang de mufti;
Hassan pacha, capitaine-major, est nommé gouverneur de Belgrade;
Acif pacha, ex-caïmacam de Visé, est nommé gouverneur de Roumélie.

Samedi dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vizir.
Par le paquebot russe arrivé ce matin d'Olessa, nous avons eu des nouvelles de Paris du 18 septembre, et de Londres du 17. Le plus grand tranquillité régnait dans ces deux capitales.
A Londres, les prix des céréales étaient en hausse.

A Thèze où nous mettons sous presse, le paquebot-poste français, attendu à Constantinople le 2, n'est pas encore arrivé. Nous ignorons la cause de ce retard.

Au moment de commencer le tirage, nous apprenons que le bateau à vapeur de Galatz vient d'arriver, et que Talat Effendi, l'un des commissaires de la Porte dans les principautés, est un nombre des passagers. On ne se distribuera les lettres que dans deux heures.

NOUVELLES DIVERSES.
Nous avons dit, dans notre dernière feuille, que S. A. Rachid pacha, Grand-Vizir, avait été obligé de garder ses appartements, à sa dernière campagne de Galata-Liman, par suite d'une indisposition. Nous sommes heureux d'annoncer que cette indisposition n'a pas eu de suites, et que S. A. a repris ses travaux à la Porte, samedi dernier.
— Osman pacha, qui vient d'être nommé vice-amiral et commandant de l'escadre de l'Archipel, dont nous avons annoncé le départ prohibé dans notre dernière feuille, a quitté, en effet, Constantinople le 29 septembre, à bord du bateau à vapeur de l'Etat le Souava-Nahli, pour se rendre à Salonique où l'escadre se trouve mouillée depuis quelques temps.
— Machouk pacha, qui a été nommé, ayant été nommé gouverneur civil de Rhodes, ne tardera pas à se rendre à son poste.
— S. Exc. Abas Effendi, qui vient d'être nommé vice-amiral en chef de S. M. le Sultan et directeur de l'école de Galata-Sirali, conservé ses fonctions de kassaker de Roumélie et de président du conseil de l'instruction publique.
— Méhémet pacha, qui vient d'être nommé ambassadeur à Londres, est parti, ayant été de départ, et l'on pense qu'il n'arrivera pas à se rendre à son poste.
— Pendant la nuit du 3 octobre corsest, M. le général d'Almeida, ministre de l'Instruction publique de la République française à Constantinople, se trouva au palais de la Légation de Péra, de onze heures du matin à deux heures après midi, les 4 et 27, pour recevoir les Français qui ont été à l'entree de leurs affaires.
— M. Simon Rouet, drogman de la légation française, à Constantinople, s'est embarqué,